

# REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023.

Date de la convocation : le 08 septembre 2023

Présents : Isabelle FAFET, Annie FELISAZ, Monique, LABYE, François DUFROY, Yohan THAYE

Absents et excusés : Rénata MOULIGNEAUX (pouvoir à Annie FELISAZ), Edouard de COSSE BRISSAC, Francis GEOFFROY (Pouvoir à François DUFROY), José SAURA (pouvoir à Isabelle FAFET)

Début de Séance : 18h40.

Secrétaire de séance : Annie FELISAZ

- **Approbation du dernier compte rendu**

Le compte rendu de la séance du 26 juin est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

- **Approbation du règlement du cimetière**

Le règlement du cimetière est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal, il est donc rappelé les tarifs suivants :

Concession normale	30 ans : 300 euros 50 ans : 500 euros
Cavurne	15 ans : 500 euros 30 ans : 900 euros

- **Modification du contrat de location et de l'état des lieux de la salle polyvalente**

Le conseil municipal décide d'ajouter au contrat : « Le locataire devra veiller à prendre son propre matériel de nettoyage car celui-ci ne sera pas fourni par la commune. En cas de nettoyage insuffisant, le locataire recevra un avis de paiement du trésor public de 80 € ».

A ce sujet, il est impératif de faire supprimer 1 prise et neutraliser 1 câble sous la chaudière par un électricien dans la salle afin de pouvoir couper le courant en cas d'incendie.

- **Décision modificative de Virement de crédit pour correction d'imputation comptable 13251**

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir des crédits suffisants à l'article 13258 afin de corriger des erreurs d'imputation comptable concernant les fonds de concours 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés l'assemblée accepte d'effectuer le virement de crédit comme suit :

## **SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023**

-MANDAT pour 5000 € au 1327-041 et TITRE pour 5000 € au 13251-041

- MANDAT pour 2 111 € au 13258 -041 et TITRE pour 2 111 € au 13251-041

- MANDAT pour 2 154.16€ au 13258 - 041 et TITRE pour 2 154.16 € au 13251-041

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le virement de crédit pour correction d'imputation comptable.

- **Décision modificative de Virement de crédit pour remboursement de la taxe d'aménagement 10226**

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir des crédits suffisants à l'article 10226 afin de rembourser le trop-perçu concernant la Taxe d'Aménagement 2016.




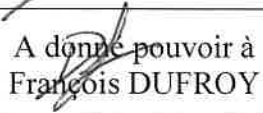
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés l'assemblée accepte d'effectuer le virement de crédit comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023**

Article	Libellé	Montant
10222	FCTVA	- 301.67
10226	Taxe d'aménagement	+ 301.67

- **Questions diverses**

- Il est prévu l'achat de 2 lots de 5 tables d'un montant de 412 euros HT. (98 euros pièces TTC)
- Il est question de se renseigner pour la recherche d'une autre société d'espace verts.
- Concernant la balayeuse la mairie doit se renseigner pour un fonds de concours.
- Fête locale : supprimer le dimanche et commencer le samedi après – midi.
- Arbre de Noël : il est prévu d'en reparler lors d'une prochaine réunion

<b>Isabelle FAFET</b>		<b>José SAURA</b>	A donné pouvoir à Isabelle FAFET
<b>Annie FELIZAZ</b>		<b>Yohan THAYE</b>	
<b>Monique LABYE</b>		<b>François DUFROY</b>	
<b>Rénata MOULIGNEAUX</b>	A donné Pouvoir à Annie FELIZAZ 	<b>Francis GEOFFROY</b>	A donné pouvoir à François DUFROY 
<b>Edouard de COSSE BRISSAC</b>	Absent		